

Bandes rivales: perspectives opérationnelles d'un observatoire auprès de la Police cantonale fribourgeoise



Blaise Genoud

Chef des unités spéciales, Police cantonale Fribourg

Résumé

La problématique des bandes rivales s'est intensifiée et radicalisée de manière préoccupante ces dernières années. Or, ce phénomène reste difficilement détectable et mesurable; sa perception repose sur quelques faits, mais essentiellement sur des critères plus subjectifs. Un récent sondage de délinquance autoportée et de victimisation a révélé l'étendue et la gravité du phénomène; plus d'un-e élève du canton de Fribourg sur dix se considère comme étant membre d'une bande délinquante. L'impact des multirécidivistes est quant à lui considérable;

une minorité de jeunes délinquant-e-s sont responsables d'une majorité des infractions commises. Un observatoire dédié et un monitoring spécifique permettront d'évaluer de façon tangible «la température» du moment et d'amener périodiquement un renseignement consolidé, de même que des propositions stratégiques et opérationnelles. Ils permettront également d'échanger avec un grand nombre d'intervenant-e-s externes et de renforcer, de fait, les partenariats.

Introduction

Un événement tragique et révélateur

Le samedi 14 novembre 2020, un jeune mineur neuchâtelois décédait accidentellement, happé par un train en gare de Sugiez.

Au-delà de la tragédie, cet événement a soudainement révélé la problématique inquiétante des bandes rivales, notamment en Suisse romande. En effet, bien qu'accidentel, ce décès est intervenu en marge d'une confrontation, empêchée par la police, quelques heures auparavant.

Les jours suivants ont quant à eux illustré toute l'ampleur du phénomène des bandes rivales; la presse a largement couvert l'événement et a parlé ouvertement d'une «guerre des gangs».

Pour la Police cantonale fribourgeoise, cet événement permit d'identifier quelques enseignements:

- un renseignement opérationnel faiblement partagé;
- une connaissance limitée du phénomène et l'absence d'un vocabulaire commun;
- l'absence d'un réseau intercantonal prédéfini et d'un monitoring spécifique.

Situation en Suisse romande durant les années 2020 et 2021

Ces dernières années, la délinquance juvénile a non seulement augmenté, mais elle est aussi et surtout devenue plus violente. De nombreux délits ont alerté la justice et les services de police. Mais c'est surtout une large couverture médiatique qui a révélé l'ampleur et la gravité du phénomène des groupes et bandes.

Début 2021, l'émission «Quartier des bandes», du magazine *Temps Présent*, a dressé un portrait alarmant de la situation en Suisse romande (Radio Télévision Suisse [RTS], 2021). En fin d'année, celle du magazine *Mise au Point* «Moussa, mort, au Flon, à cause de la guerre des gangs» (Radio Télévision Suisse [RTS], 2021) a révélé aux auditrices et auditeurs romands l'ampleur et l'origine du phénomène, ainsi que la tristesse des familles et l'angoisse de représailles.

Un phénomène difficilement perceptible et quantifiable

La problématique des bandes rivales est complexe et s'avère difficilement définissable et identifiable.

De plus, ce phénomène est relativement volatil, parfois éphémère, à l'image du sentiment d'appartenance des jeunes qui l'animent.

Pendant, les études montrent que l'influence du groupe agit directement et significativement sur les taux de prévalence et d'incidence dans la commission d'actes illégaux, mais également dans la victimisation des membres du groupe (Haymoz & Milani, 2022).

Méthodologie

Objectifs et hypothèses de travail

Face à cette problématique, il semble important de définir les objectifs suivants :

- comprendre, de façon élargie, le phénomène des bandes rivales ;
- définir les termes et les critères permettant l'observation et la perception consolidée de ce phénomène ;
- identifier des perspectives opérationnelles et stratégiques d'un observatoire dédié.

La délinquance juvénile en général, ainsi que la problématique des bandes rivales, est difficilement chiffrable ; par ailleurs, cette perception subjective est grandement influencée, voire brouillée par une couverture médiatique qui se veut souvent polémique et sensationnelle. Dès lors, une approche pluridisciplinaire ou groupée, à l'instar d'un état-major, doit permettre de thématiser le phénomène des bandes rivales et de l'appréhender avec efficacité.

- Face au phénomène des bandes rivales, que faut-il définir, observer et monitorer ?
- Comment créer un observatoire dédié et quelles perspectives opérationnelles pourrait-il apporter ?

La compréhension du phénomène et la démarche de recherches

Afin d'être en mesure de les détecter, de les quantifier et de les évaluer, il apparaît important de comprendre les comportements et la dynamique sociale entourant ces agissements problématiques.

Cette démarche de compréhension du phénomène s'est faite au travers de nombreux articles de presse, reportages et documentaires télévisés, des résultats de l'enquête autoreportée ISRD-4 (Marshall, 2020–2022) ainsi que d'un ouvrage de référence (Haymoz, 2010). Certains aspects ont été approfondis lors d'une interview avec l'auteure de ce dernier ouvrage.

La comparaison entre différents cantons s'est faite par le biais d'un questionnaire et lors de séances du groupe de travail « Bandes rivales ». Plusieurs entretiens semi-directifs ont permis d'établir un état des lieux structurel et organisationnel, s'agissant notamment de la collecte et de la gestion du renseignement, de l'observation des groupes détectés et de leur monitoring. Les perspectives opérationnelles ont été explorées et réfléchies notamment lors de discussions bilatérales avec des collègues concerné-e-s par le phénomène, ainsi que lors de deux *focus groups* (tables rondes), le 18 mars 2022 à Grangeneuve et le 13 mai 2022 à La Chaux-de-Fonds.

Analyse, développement et réflexions

Le phénomène des bandes rivales lié à la délinquance juvénile

Le phénomène des groupes et des bandes de jeunes est intimement lié à la délinquance juvénile (Office fédéral de la justice [OFJ], 2010), il est même indissociable de cette dernière.

Depuis quelques années, la délinquance juvénile est en progression constante. En une seule année, de 2019 à 2020, « les jugements pour mineurs mentionnant une infraction au Code pénal (CP)¹ ont augmenté de 10 % ; les infractions violentes ont augmenté de 23 % » (Office fédéral de la statistique [OFS], 2021). Cette tendance à la hausse s'est poursuivie en 2021 avec une augmentation de 7,5 % par rapport à l'année précédente (Office fédéral de la statistique [OFS], 2022).

Les mineur-e-s et jeunes adultes, notamment les 15–19 ans, sont des acteurs très actifs en termes d'infractions au CP ; s'agissant des sujets masculins, cette tranche d'âge est même la plus prépondérante.

Les sondages de délinquance autoreportée et de victimisation ISRD

La statistique policière de la criminalité (SPC) « ne porte en l'occurrence que sur les infractions dont celle-ci a connaissance, soit la criminalité connue. Elle ne contient, par contre, pas d'informations sur le chiffre noir, la criminalité qui n'est pas connue de la police. » (Office fédéral de la statistique [OFS], 2022)

Le phénomène des groupes et des bandes de jeunes est intimement lié à la délinquance juvénile [...].

¹ RS 311.0

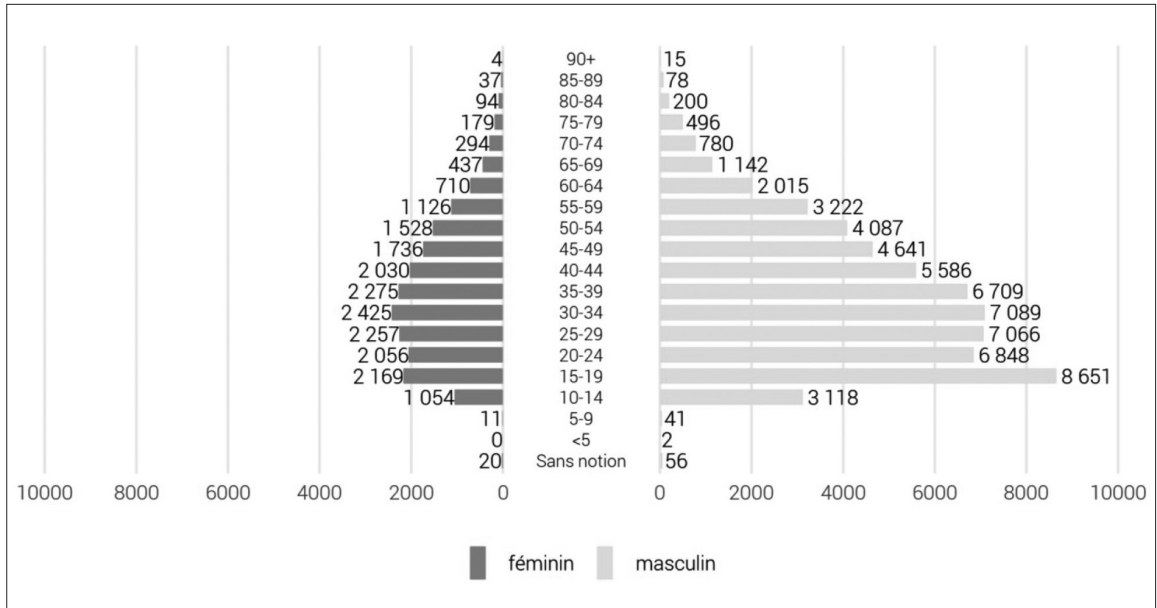


Figure 1: Personnes prévenues d'infractions au CP selon l'âge et le genre (OFS, 2022)

Les sondages de délinquance auto-reportée et de victimisation permettent d'obtenir des indicateurs supplémentaires; ils sont considérés comme les meilleurs indicateurs, fiables et valides, pour mesurer la délinquance juvénile (Aebi & Jaquier, 2008).

La quatrième édition de cette enquête internationale a été menée de 2021 à 2022 dans 55 pays. Pour la Suisse, quelque 11 000 élèves âgé·e·s d'environ 14 ans ont été invité·e·s à répondre à un questionnaire en ligne, durant les heures de classe. Les sujets devaient indiquer, de façon anonyme, s'ils avaient commis ou non certains actes délictueux, et s'ils

avaient été victimes ou non de méfaits similaires, au cours des douze derniers mois.

- Un faible pourcentage de 5 % d'adolescent·e·s commettent des infractions à répétition; ces jeunes multirécidivistes sont à l'origine de 77,1 % des infractions commises.
- 12,5 % des élèves du canton de Fribourg (11,3 % en Suisse) se considèrent comme étant membres d'une bande délinquante.
- L'appartenance à une bande influence également de façon significative la victimisation de leurs membres, comme l'indique le graphique suivant :

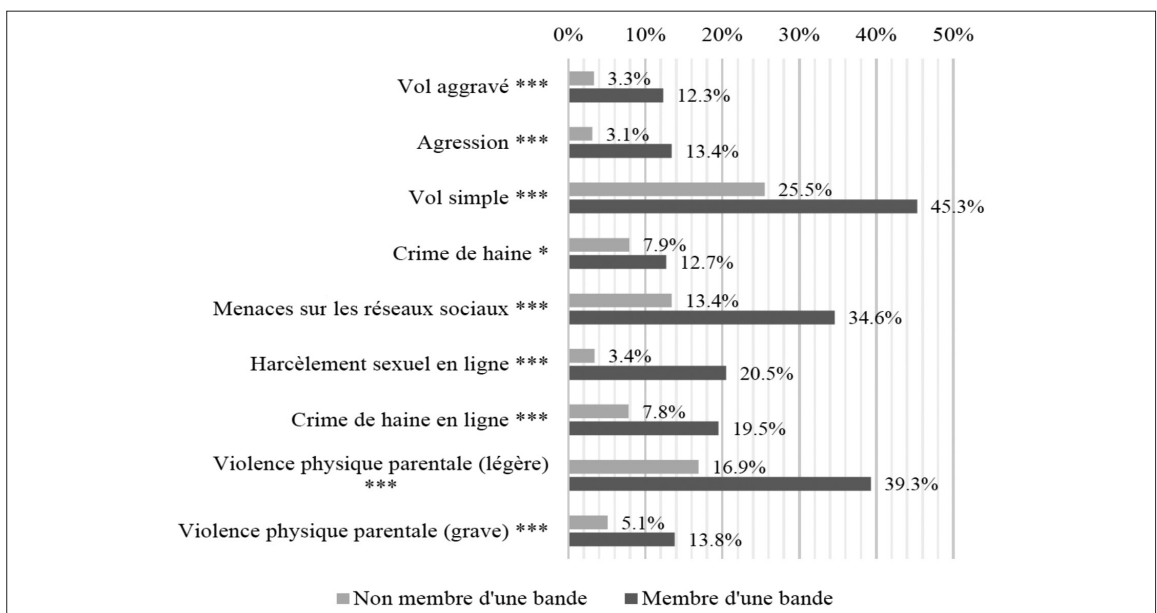


Figure 2: Prévalence de la victimisation au cours des douze derniers mois selon l'appartenance à une bande juvénile dans le canton de Fribourg (Haymoz & Milani, 2022)

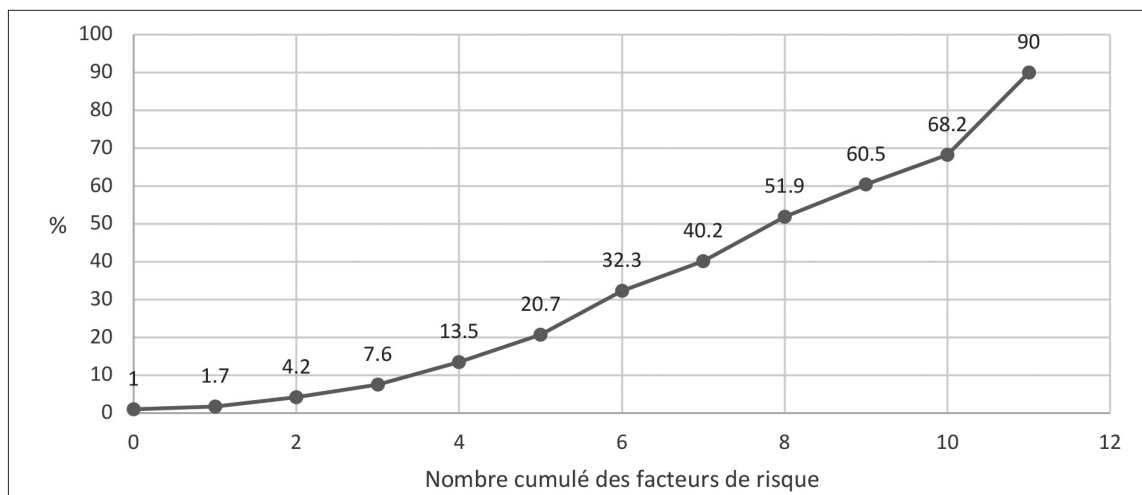


Figure 3: Pourcentage de membres de groupe / bande en fonction du nombre de facteurs de risque (Haymoz et al., 2013)

La définition

Il est difficile de définir les bandes rivales, que ce soit en mots de vocabulaire ou en critères d'appartenance et d'identification, car ces derniers sont souvent supposés, subjectifs et parfois éphémères.

Parmi les définitions trouvées dans la littérature académique, trois peuvent être citées :

- « Groupe de personnes perturbant l'ordre public et la sécurité » (Witvrouw et al., 2015)
- « *Any durable, street oriented youth group whose involvement in illegal activity is part of its group identity* » (Klein et al., 2001)
- « Groupe de trois personnes ou plus existant depuis au moins un mois et qui se livre régulièrement à des activités criminelles » (Wortley, 2010)

La plupart de ces définitions font une distinction entre les critères « définisseurs » et les critères « descripteurs ». Il n'existe cependant aucune définition consensuelle.

Afin de favoriser la compréhension et l'échange d'un renseignement partagé, les membres du GT « Bandes rivales » de la CCG RBT² ont retenu la terminologie et les définitions génériques et consensuelles ci-après ainsi que leur usage pour l'ensemble des polices cantonales et municipales du concordat :

Groupe de jeunes : Groupe d'appartenance de jeunes dont l'identité repose notamment sur l'acceptation ou la participation à des activités de rue illégales.

Bande rivale : Groupe de jeunes en conflit (opposition supposée, détectée ou établie) avec un groupe adverse.

Sous rare réserve de conditions essentielles et constitutives, soit une hiérarchie pyramidale renforcée et un intérêt lucratif prédominant, ce terme de « gang » ne sera volontairement pas utilisé dans des cas relevant de la délinquance juvénile, même en cas d'événement grave tel qu'un homicide.

Les facteurs de risque

Toujours dans une démarche de compréhension, il semble également important de s'intéresser aux facteurs de risque ; qu'est-ce qui incite un-e jeune à rejoindre un groupe de délinquant-e-s et à commettre, ou tolérer, des activités délictueuses ?

Cette analyse des facteurs de risque a eu pour objectifs, dans le cadre de cette recherche :

- de favoriser une approche empathique ;
- de définir les critères d'identification de membres de groupe de jeunes ;
- d'orienter et de cibler les axes de prévention et les perspectives opérationnelles.

Cinq groupes de facteurs de risque d'affiliation sont généralement admis (Haymoz, 2010) :

- Facteurs de risque familiaux
- Facteurs de risque individuels
- Facteurs de risque scolaires
- Facteurs de risque communautaires ou liés au voisinage
- Facteurs de risque liés aux pairs

Ces facteurs de risque sont nombreux et ont une influence établie sur l'affiliation à un groupe ou à une bande. C'est principalement le cumul et la convergence de plusieurs facteurs qui vont inciter un-e jeune à rejoindre un groupe ou une bande. Des études révèlent également que si un-e jeune présente

² Conférence des commandant-e-s de gendarmerie de Suisse romande, de Berne et du Tessin

des facteurs de risque dans plusieurs catégories, la probabilité qu'elle ou il adhère à un gang est encore plus forte (Wyrick & Howell, 2004).

Influence du groupe ou de la bande

Durant l'adolescence, le besoin et le sentiment d'appartenance, ainsi que l'influence du groupe, et principalement des pairs, sont cruciaux pour les jeunes; cependant, comme ils interviennent durant

La lutte contre la délinquance en général, et juvénile en particulier, est l'affaire de toute policière et de tout policier.

une phase d'apprentissage, de changements et de réflexions, cette appartenance est paradoxalement instable et volatile. Il est donc d'autant plus difficile, pour les proches et les instances, de la détecter.

Au-delà de l'influence sur l'individu et les comportements personnels, la présence d'un groupe ou d'une bande entraîne de manière significative une augmentation des activités illégales de rue dans le quartier ou secteur concerné. De nombreuses recherches l'ont démontré, la délinquance juvénile est en grande partie commise en groupe. Cette relation se traduit dans les chiffres:

- 80% des jeunes qui comparaissaient devant la cour pénale de Chicago avaient commis leurs délits avec d'autres complices (Shaw & McKay, 1942).
- 73% des actes délinquants commis par les jeunes sont perpétrés en groupe (Warr, 1996).

Perspectives et propositions

L'analyse, le développement et les réflexions du chapitre précédent permettent d'entrevoir quelques perspectives et de formuler les propositions suivantes.

Rédaction et publication d'un document interne sous la forme d'une directive opérationnelle (DOP) « Groupes et bandes rivales »

Ces types de documents sont des références internes à la Police cantonale fribourgeoise; ils ont pour objectifs d'émettre des lignes directrices, de fixer un cadre, de formaliser des actes métiers, de synthétiser une multitude d'informations et de faciliter l'apprentissage du métier pour les nouvelles collaboratrices et les nouveaux collaborateurs.

Ainsi, pour le phénomène qui nous occupe, ce document fixera les buts suivants:

- présenter le contexte général et les enjeux;
- convenir d'un langage commun;

- faciliter la compréhension et permettre la détection;
- fixer les missions, tâches et responsabilités des différent-e-s intervenant-e-s;
- permettre le monitoring et le suivi du phénomène.

Fonction « Répondant-e délinquance juvénile »

La lutte contre la délinquance en général, et juvénile en particulier, est l'affaire de toute policière et de tout policier. Cependant, une spécialisation de certain-e-s agent-e-s permettra de renforcer la collecte et la diffusion du renseignement, l'échange d'informations et le partage des réflexions et moyens de résolution. Ces répondant-e-s constitueront ainsi un réseau de proximité couvrant l'ensemble du territoire.

Observatoire auprès de la Police cantonale fribourgeoise

Un observatoire a pour objectifs, de façon générale, de rendre intelligible un phénomène et d'apporter une représentation vérifiée (Le Marec & Belaën, 2012); il peut aussi créer une interface d'échange entre acteurs et partenaires.

La problématique de la délinquance juvénile commise en groupe ou en bande est complexe; sa détection et sa perception sont difficiles et reposent sur quelques faits mais aussi beaucoup d'indicateurs à évaluer. De plus, les solutions doivent être discutées et construites dans une cohérence cantonale avant d'être proposées et déployées avec les partenaires de proximité.

La constitution d'un observatoire permettra:

- de réunir les acteurs et les compétences de la Police cantonale;
- d'améliorer le renseignement;
- de favoriser les échanges et la formation;
- de proposer des efforts ou des actions;
- d'offrir une plateforme d'échange et d'œuvrer avec différents partenaires;
- de rapporter ponctuellement la situation à la hiérarchie et aux autorités.

Outils de monitoring

Une « heat map » de la délinquance juvénile commise en groupe

En reprenant certaines données déjà disponibles, il a été possible d'obtenir une représentation visuelle des infractions commises en groupe, soit par plus de deux personnes, dont au moins une d'elles était âgée de 10 à 25 ans au moment des faits. Nous obtenons ainsi d'excellents indicateurs d'intensité et de localisation de la délinquance juvénile commise à plusieurs.

Cet outil permet ainsi à un·e responsable de secteur d'identifier les points « chauds » et de cibler les présences et les actions sur le terrain.



Figure 4: Quartier des Dailles, Fribourg

Codification spécifique des événements et de l'activité par un mot-clé

Sur la base du mot-clé défini, tous les événements et toute l'activité en lien avec le phénomène peuvent être codifiés (tagués) dans les documents internes permettant le suivi de l'activité.

Cette codification facilite grandement le monitoring, permettant ainsi le suivi des événements, le déploiement de la présence policière et la portée de ses actions sur la durée.

Pour que cette codification soit efficace, le terme choisi ne devra pas être utilisé couramment, permettant ainsi une recherche ciblée et rapide de l'information par un seul mot-clé.

Recensement des membres

Le recensement des membres de groupe ou de bande, que leur appartenance soit établie ou supposée, devra se limiter aux personnes actives et à celles qui l'étaient encore récemment. Un recensement officiel, annoncé et cadré, permet de :

- centraliser l'information ;
- respecter les contraintes légales en lien notamment avec la protection des données.

Perspectives en matière de formation

La compréhension du phénomène, du besoin d'appartenance et des raisons qui poussent certain·es jeunes à commettre des infractions favorise non seu-

lement la détection et l'identification des groupes et des bandes de jeunes délinquant·es, mais elle permet également d'agir en amont et de développer des modules de formation suivants :

- Modules de formation spécifique durant l'école de police :
 1. *Empathie et perception intergénérationnelle*
 2. *Initiation psychosociale : troubles du comportement chez l'adolescent·e, etc.*
 3. *ROB³ face aux jeunes : stratégies d'intervention et de communication (Granger, 2018)*
 4. *Connaissances des instances cantonales et du réseau des partenaires sociaux fribourgeois*
- Formation de base des répondant·es en délinquance juvénile ;
- Stages réciproques des étudiant·es de la HETS FR⁴ et des répondant·es délinquance juvénile de la Police cantonale fribourgeoise ;
- Formation continue des policières et policiers, notamment lors de la publication de la directive opérationnelle idoine.

Perspectives opérationnelles

Sur la base des facteurs de risque définis, une vingtaine de mesures envisageables ont été identifiées, par exemple :

- annoncer systématiquement à la Justice de paix toute situation familiale défavorable constatée, toute présence nocturne récurrente de jeunes mineur·es dans la rue, toute toxicomanie des parents, etc. ;
- favoriser le dialogue et encourager la participation aux démarches de médiation pénale pour les mineur·es lorsque les agentes et agents dénonciateurs et/ou plaignants y sont invités ;
- sensibiliser les élèves à la thématique des bandes rivales et du risque de victimisation lors de l'intervention des chargé·es de prévention dans les cycles d'orientation ;
- adapter les présences spécifiques de la police :
 1. *Patrouilles mixtes constituées d'inspectrices et d'inspecteurs ainsi que de gendarmes*
 2. *Éventuellement en civil, pour déconstruire les préjugés et tenter le rapprochement*

³ *Rules of behaviour* (règles de comportement)

⁴ Haute école de travail social Fribourg

3. En intégrant occasionnellement et selon l'opportunité des éducatrices et éducateurs ou des pairs influents « positifs » : grand frère, artiste ou personnalité sportive, etc.

- identifier les multirécidivistes et les pairs influent·e·s au sens négatif du terme;
- prononcer ou solliciter de l'autorité compétente des mesures d'éloignement lorsque cela est nécessaire :
 1. Renvoi et interdiction d'accès signifiés par la police
 2. Établissement éventuel de nouveaux périmètres d'interdiction
 3. Interdiction de contact et géographique, par l'autorité de jugement (art. 16a al. 2 DPMin⁵)
- constituer une *task force* en cas de situation dégradée persistante.

Conclusion

Dans les corps de police, la problématique des bandes rivales est perçue avec justesse, mais parfois sur la base de critères et de définitions personnelles, subjectives, rendant une représentation du phénomène diffuse. Il apparaît dès lors indispensable que les définitions et les notions essentielles soient vulgarisées, expliquées et diffusées.

Sur le plan de la statistique, les infractions commises par plus de deux personnes, dont au moins une est âgée de 10 à 25 ans, constituent un très bon indicateur de la délinquance juvénile commise en groupe, laquelle peut être ainsi cartographiée.

Sur la base d'un monitoring spécifique, un observatoire constitué de cadres et d'agent·e·s spécialisé·e·s permettrait de recouper des informations

chiffrées avec d'autres critères d'appréciation, plus subjectifs. Il est dès lors possible d'apporter une perception et une représentation consolidée. De plus, un observatoire permet :

- Un partage dans la réflexion et la diffusion de l'information
- Des lignes directrices communes pour une action coordonnée
- Une force de proposition et de mise en œuvre de l'action policière
- Une plateforme d'échange avec les partenaires

L'analyse des raisons intrinsèques et des facteurs de risques qui forgent cette appartenance néfaste au groupe permet d'entrevoir plusieurs perspectives opérationnelles, auxquelles viendront sans nul doute s'ajouter de nouvelles actions futures proposées par l'observatoire.

Bibliographie

- Aebi, M. F., & Jaquier, V. (2008). Les sondages de délinquance autoreportée : origines, fiabilité et validité. *Déviance et Société*, 32(2), 205–227. <https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2008-2-page-205.htm>
- Boehlen, M. (1975). *Kommentar zum schweizerischen Jugendstrafrecht. (No Title)*. Verlag Stämpfli.
- Cusson, M. (2007). *Traité de sécurité intérieure : de l'action de sécurité*. Éditions Hurtubise.
- Département fédéral de justice et police (DFJP). (2008). *Violence des jeunes*. Confédération suisse. <https://www.bj.admin.ch/bj/fr/home/publiservice/publikationen/berichte-gutachten/2008-04-11.html>
- Granger, J.-M. (2018). *Tensions et violences entre jeunes et forces de l'ordre lausannois*. Institut Suisse de Police.
- Haymoz, S. (2010). *Les gangs en Suisse : délinquance, victimisation et facteurs de risque*. Université de Lausanne (UNIL), École des sciences criminelles.
- Haymoz, S., Maxson, C., & Killias, M. (2013). Street gang participation in Europe: A comparison of correlates. *European Journal of Criminology*, 11(6), 659–681. <https://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/1477370813511385>
- Haymoz, S., & Milani, R. (2022). *La délinquance juvénile et la victimisation dans le canton de Fribourg*. Haute école de travail social de Fribourg (HETS FR).
- Heat map. (2021, 13 juillet). In *Wikipédia*. http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Heat_map&oldid=184604742
- Klein, M. W., Kerner, H.-J., Maxson, C. L., & Weitekamp, E. G. (2001). *The Eurogang Paradox: Street Gangs and Youth Groups in the U.S. and Europe*. Springer Dordrecht.
- Le Marec, J., & Belaën, F. (2012). La création d'un observatoire : que s'agit-il de représenter ?. *Communication & langages*, (1), 29–45. <https://doi.org/10.4074/S0336150012011039>
- Marshall, I. H. (2020–2022). *ISR4*. International Self-Report Delinquency Study: <https://isrdstudy.org/isrd-4/>
- Office fédéral de la justice (OFJ). (2010). *Agissements en bande. Campagne de sensibilisation et adaptation du droit pénal*. Département fédéral de justice et police DFJP. Confédération suisse. <https://www.bj.admin.ch/bj/fr/home/publiservice/publikationen/berichte-gutachten/2010-01-11.html>
- Office fédéral de la statistique (OFS). (2021). *Jugements pénaux des mineurs et exécution des sanctions en 2020*. Confédération suisse. <https://dam-api.bfs.admin.ch/hub/api/dam/assets/17924840/master>
- Office fédéral de la statistique (OFS). (2022). *Jugements pénaux des mineurs et exécution des sanctions en 2021*. Confédération suisse. <https://dam-api.bfs.admin.ch/hub/api/dam/assets/22907376/master>
- Office fédéral de la statistique (OFS). (2022). *Statistique policière de la criminalité 2021*. Confédération suisse. <https://www.bfs.admin.ch/news/fr/2022-0372>
- Radio Télévision Suisse (RTS). (2021, 4 février). *Quartier des bandes* [Vidéo]. Play RTS. <https://pages.rts.ch/emissions/temps-present/11842783-quartier-des-bandes-04-02-2021.html?anchor=11950001#timeline-anchor-integral-11842785>
- Radio Télévision Suisse (RTS). (2021, 19 décembre). *Moussa, mort, au Flon, à cause de la guerre des gangs* [Vidéo]. Play RTS. <https://www.rts.ch/play/tv/-/video/-?urn=urn:rts:video:12771400>
- Rédaction 20 Minutes. (2020, 15 novembre). Ado décédé à Sugiez (FR) : « Ils ont dû passer 30 minutes à essayer de le réanimer ». *20 Minutes* (Suisse). <https://www.20min.ch/fr/story/ils-ont-du-passer-30-minutes-a-essayer-de-le-reanimer-915349125256>

5 Loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs ; RS 311.1

Shaw, C., & McKay, H. (1942). *Juvenile delinquency and urban areas: A study of rates of delinquency in relation to differential characteristics of local communities in American cities*. The University of Chicago Press.

Tourrette, C., & Guidetti, M. (2018). Les changements de l'adolescence. In *Introduction à la psychologie du développement : Du bébé à l'adolescent* (4e éd., pp. 245–286). Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.tourr.2018.01.0245>

Warr, M. (1996). Organization and Instigation in Delinquent Groups. *Criminology*, 34(1), 11–37. American Society of Criminology. <https://doi.org/10.1111/j.1745-9125.1996.tb01193.x>

Witvrouw, L., Born, M., & Glowacz, F. (2015). Bandes urbaines et groupes délinquants en Belgique : Représentations et savoirs. *Criminologie*, 48(2), 39–63. Presses de l'Université de Montréal. <https://www.jstor.org/stable/24582331>

Wortley, S. (2010). *Identification Des Gangs De Rue : Dilemmes à propos de la définition et répercussions sur les politiques*. Sécurité publique Canada. <https://www.securitepublique.gc.ca/lbrr/archives/cn25200792-fra.pdf>

Wyrick, P., & Howell, J. (2004). Strategic Risk-Based Response to Youth Gangs. *Juv. Just.*, 9, 20. <https://heinonline.org/HOL/LandingPage?handle=hein.journals/juvejstc9&div=6&tid=&page=>

Zusammenfassung

Rivalisierende Banden: Operationelle Perspektiven einer Beobachtungsstelle bei der Kantonspolizei Freiburg

In den letzten Jahren ist eine besorgniserregende Zunahme und Radikalisierung von rivalisierenden Banden zu beobachten. Doch bleibt dieses Phänomen schwierig zu erkennen und zu messen. Seine Wahrnehmung gründet auf isolierten Fakten, aber noch stärker auf subjektiven Kriterien. Eine jüngste Täter- und Opferbefragung bringt das Ausmass und die Schwere des Phänomens ans Licht: Mehr als eine oder einer von zehn Schülerinnen und Schülern des Kantons Freiburg geben an, Mitglied einer

kriminellen Bande zu sein. Dabei haben Intensiv-Täter/-innen einen erheblichen Anteil: Eine Minderheit junger Straftäter/-innen ist für die Mehrheit der verübten Straftaten verantwortlich. Eine dem Problem gewidmete Beobachtungsstelle und ein entsprechendes Monitoring helfen, diese Dynamik anhand einer regelmässigen Lagebeurteilung sichtbar zu machen. In diesem Rahmen werden auch strategische wie operationelle Vorschläge erarbeitet und der Austausch mit zahlreichen externen Fachpersonen wird gefördert, wodurch Partnerschaften gestärkt werden.

Riassunto

Bande rivali: prospettive operative di un osservatorio della polizia cantonale Friburgo

La problematica delle bande rivali si è intensificata e radicalizzata in maniera preoccupante negli ultimi anni. Questo fenomeno resta difficilmente rilevabile e misurabile, dato che la sua percezione si basa essenzialmente su criteri soggettivi e solo su pochi dati. Un recente sondaggio sull'autosegnalazione della delinquenza e la vittimizzazione ha rilevato l'estensione e la gravità del problema: nel Cantone di Friburgo, più di un alunno su dieci

si considera membro di una banda delinquente. L'impatto delle recidive è considerabile: una minoranza dei giovani autori è responsabile della maggior parte dei reati commessi. Un osservatorio dedicato e un monitoraggio specifico permetteranno di valutare in modo tangibile «la temperatura» del momento e di fornire periodicamente informazioni affidabili e proposte strategico-operative. Consentiranno inoltre di confrontarsi con molti attori esterni e quindi di rafforzare i partenariati.